

# EMPLOIS DU TEMPS

CHIFFRES ET COMMENTAIRES SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DANS VOTRE RÉGION

LIÈGE

TRIMESTRIEL N°4 - DÉCEMBRE 2009

LE FOREM

## ANALYSE DES POSTES GÉRÉS PAR LE FOREM DE LIÈGE

Entre janvier et septembre 2009, le Forem de Liège a géré 13 481 postes, soit 16,4 % des postes gérés sur l'ensemble de la Région wallonne. En plus de ces postes, 1 380 postes ont été traités dans le cadre de la mobilité interrégionale. En effet, une équipe mixte VDAB/Forem a été mise en place afin de détecter les opportunités d'emploi accessibles aux demandeurs d'emploi wallons en Flandre.

Parmi les postes gérés par le Forem de Liège, on distingue 3 838 contrats de travail intérimaire (28,5 %),

2 692 postes bénéficient d'aides publiques (20 %) et 6 591 postes (51,6 %) relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques, soit essentiellement des contrats à durée indéterminée et déterminée.

L'analyse qui suit porte uniquement sur les 6 591 postes issus du circuit de travail hors intérim et aides publiques.

Évolution des postes hors intérim et aides publiques et hors PFI



À un an d'écart, le nombre de postes est orienté à la baisse : - 18,5 % (contre - 16,1 % en région wallonne), ce qui correspond à une perte de 1 589 postes. On observe un certain redressement de la courbe à partir du mois d'août 2009.

| Top 20 des postes selon le groupe professionnel (hors intérim et aides publiques)                           | Postes cumulés depuis 01/09 | En % du total cumul depuis 01/09 |
|---|-----------------------------|----------------------------------|
| Formation initiale (enseignant, directeur, surveillant, éducateur, inspecteur, ...)                         | 774                         | 11,1 %                           |
| Services administratifs (agent administratif, secrétaire, agent d'accueil, agent des services publics, ...) | 667                         | 9,6 %                            |
| Vente (vendeur, télévendeur, commerçant, ...)   | 539                         | 7,8 %                            |
| Services aux personnes (employé de ménage, intervenant auprès d'enfants, aide médical, coiffeur, ...)       | 527                         | 7,6 %                            |
| Restauration (serveur, aide-cuisiner, cuisinier, maître d'hôtel, gérant d'établissement, ...)               | 350                         | 5,0 %                            |
| Services aux entreprises et aux collectivités (nettoyage, gardiennage, sécurité, surveillance, ...)         | 345                         | 5,0 %                            |
| Forces de vente (attaché commercial, représentant, ...)   | 325                         | 4,7 %                            |
| Soins paramédicaux (infirmier, aide-soignant, cadre de services paramédicaux, kinésithérapeute, ...)        | 323                         | 4,6 %                            |
| Second œuvre (électricien, sanitariste, menuisier, peintre, carreleur, ...)                                 | 195                         | 2,8 %                            |
| Gros œuvre et des travaux publics (maçon, couvreur, monteur de structures métalliques, ...)                 | 183                         | 2,6 %                            |
| Entretien, maintenance (mécanicien automobile, électromécanicien, carrossier, ...)                          | 163                         | 2,3 %                            |
| Alimentation (boulangier, boucher, charcutier, préparateur de viandes/poissons, ...)                        | 145                         | 2,1 %                            |
| Intervention sociale et culturelle (animateur, éducateur, assistant social, ...)                            | 145                         | 2,1 %                            |
| Informatique (informaticien d'étude, d'exploitation, analyste, ...)   | 138                         | 2,0 %                            |
| Distribution (animateur de vente, employé de libre-service, caissier, chef de rayon, ...)                   | 129                         | 1,9 %                            |
| Cadres de la gestion commerciale (responsable des ventes, directeur de magasin, ...)                        | 122                         | 1,8 %                            |
| Agents de maîtrise, techniciens et ingénieurs du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction           | 120                         | 1,7 %                            |
| Production agricole (cultivateur, jardinier d'espaces verts, éleveur, sylviculteur, ...)                    | 120                         | 1,7 %                            |
| Cadres techniques de préparation de la production (Études, R&D, environnement, planification, ...)          | 117                         | 1,7 %                            |
| Conducteurs d'engins de transport terrestre (de marchandises, de particuliers, transports en commun, ...)   | 112                         | 1,6 %                            |
| Autres groupes de professions   | 1 412                       | 20,3 %                           |
| <b>Total Direction Régionale</b>  | <b>6 951</b>                | <b>100,0 %</b>                   |

L'enseignement est le premier groupe professionnel le plus recherché depuis le début de l'année. Ce sont les enseignants du secondaire inférieur qui sont les plus demandés. Le personnel des services administratifs arrive en seconde position où ce sont les profils d'agents d'accueil et ceux de secrétaires qui sont les plus recherchés.

Le troisième groupe professionnel est celui du personnel de la vente avec une importante demande pour des vendeurs en équipement de la personne.

Avec 527 postes enregistrés depuis le début de l'année, le personnel des services aux personnes (aide-ménager, coiffeur, aide familial, etc.) se place en 4<sup>ème</sup> position où le métier le plus demandé est celui d'aide ménager. Enfin, le personnel de la restauration se classe en cinquième position où la demande principale porte sur les profils de serveurs en restauration et de cuisiniers.

(1) En dehors des postes déposés automatiquement sur le site du Forem par les agences de travail intérimaire conventionnées. En effet, ces derniers ne peuvent être ventilés par sous-région.

## SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS

Afin d'éclairer au mieux la situation du marché de l'emploi en Wallonie, le Forem publie désormais les chiffres du chômage selon trois sources : le Bureau International du Travail (BIT) sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) ; les données de l'Office National de l'Emploi (Onem) sur base des paiements d'allocations et les données du Forem sur la demande d'emploi.

Toutefois, les données du BIT et de l'Onem ne sont pas disponibles au niveau sous-régional. Pour obtenir un aperçu de ces chiffres pour l'ensemble de la Région wallonne, vous pouvez consulter la publication Marché de l'Emploi via le site [www.leforem.be](http://www.leforem.be).

Toute personne peut s'inscrire au Forem comme demandeur d'emploi, qu'elle soit à la recherche d'un emploi ou occupée dans un emploi. Le Forem propose toute une gamme de services (accompagnement, formation, orientation, conseil en recherche d'emploi, etc.) destinés à l'accompagner dans sa démarche.

Tout en rendant compte de la globalité des demandes adressées au Forem, il importe de pouvoir distinguer les différents publics qui s'inscrivent auprès de l'Office. Les missions d'activation concernent deux des catégories de demandeurs d'emploi présentées dans le synoptique ci-contre.

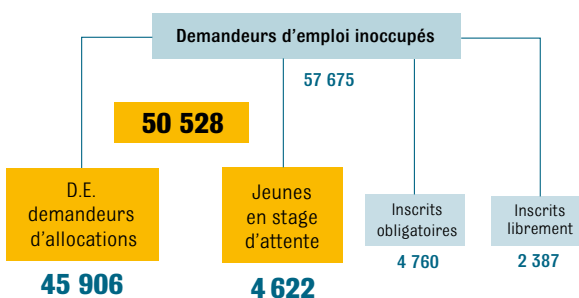
Les **demandeurs d'emploi (DE) demandeurs d'allocations** regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur la base d'un travail à temps plein ou à

temps partiel) ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les **jeunes en stage d'attente** d'allocations à la sortie des études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur sera proposé(e).

**En septembre 2009, dans la Direction régionale de Liège, ces deux catégories totalisent 50 528 personnes et représentent 87,6 % des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI).**

Au-delà de ces deux catégories principales, on distingue deux autres groupes de DEI : les « inscrits obligatoirement », qui regroupent les chômeurs exclus temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du CPAS ; et les « inscrits librement », qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.



## INDICATEUR DE LA DEMANDE D'EMPLOI PAR COMMUNE

Un indicateur de la demande d'emploi est calculé depuis janvier 2007. Il est calculé comme suit : nombre de DE demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente divisé par la dernière estimation disponible de la population active<sup>(1)</sup>.

En septembre 2009, pour l'ensemble de la Direction régionale de Liège, ce pourcentage s'élève à 18,7 % alors que le taux de demande d'emploi (nombre total de DEI divisé par la population active) est de 21,3 %<sup>(2)</sup>. Toutefois, il est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire. Quatre des 27 communes de la Direction régionale présentent un indicateur de demande d'emploi supérieur à la moyenne : Seraing (24 %), Liège (23,3 %), Saint-Nicolas (22,9 %), Herstal (20,7 %). Ce sont les entités communales situées aux limites extérieures de la Direction régionale qui enregistrent les indicateurs les plus faibles (Neupré enregistre la valeur la plus faible : 8,4 %).

(1) Les données de la population active wallonne de langue française (moyenne annuelle) sont les dernières disponibles (elles se réfèrent à 2007) et ont été calculées par le Steunpunt pour l'Iweps.

(2) Le taux de demande d'emploi anciennement communiqué est toujours calculé par arrondissement, commune et direction régionale du Forem. Ces données sont disponibles sur le site [www.leforem.be](http://www.leforem.be), rubrique « marché de l'emploi, statistiques mensuelles ».

| Direction régionale de Liège | Femmes        | Hommes        | Total         |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Ans                          | 19,9 %        | 14,2 %        | 16,9 %        |
| Awans                        | 15,6 %        | 10,0 %        | 12,6 %        |
| Aywaille                     | 16,0 %        | 12,2 %        | 13,9 %        |
| Bassenge                     | 15,7 %        | 9,8 %         | 12,4 %        |
| Beyne-Heusay                 | 19,9 %        | 14,1 %        | 16,8 %        |
| Blégny                       | 13,7 %        | 8,2 %         | 10,8 %        |
| Chaufontaine                 | 12,6 %        | 10,2 %        | 11,3 %        |
| Comblain-au-Pont             | 17,8 %        | 12,7 %        | 15,0 %        |
| Dalhem                       | 10,9 %        | 6,8 %         | 8,7 %         |
| Esneux                       | 14,2 %        | 11,9 %        | 13,0 %        |
| Ferrières                    | 14,1 %        | 8,7 %         | 11,2 %        |
| Flémalle                     | 20,7 %        | 15,1 %        | 17,7 %        |
| Fléron                       | 19,0 %        | 12,9 %        | 15,8 %        |
| Grâce-Hollogne               | 22,1 %        | 15,2 %        | 18,3 %        |
| Hamoir                       | 17,8 %        | 12,8 %        | 15,0 %        |
| Herstal                      | 22,9 %        | 18,7 %        | 20,7 %        |
| Juprelle                     | 11,2 %        | 8,4 %         | 9,7 %         |
| Liège                        | 23,9 %        | 22,8 %        | 23,3 %        |
| Neupré                       | 9,6 %         | 7,3 %         | 8,4 %         |
| Oupeye                       | 19,1 %        | 12,7 %        | 15,7 %        |
| Saint-Georges-sur-Meuse      | 17,6 %        | 12,8 %        | 15,0 %        |
| Saint-Nicolas                | 27,8 %        | 18,9 %        | 22,9 %        |
| Seraing                      | 26,0 %        | 22,3 %        | 24,0 %        |
| Soumagne                     | 14,7 %        | 11,6 %        | 13,0 %        |
| Sprimont                     | 12,5 %        | 10,4 %        | 11,4 %        |
| Trooz                        | 15,8 %        | 14,7 %        | 15,2 %        |
| Visé                         | 20,0 %        | 14,1 %        | 16,8 %        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>20,6 %</b> | <b>17,1 %</b> | <b>18,7 %</b> |

# ANALYSE DE LA DEMANDE D'EMPLOI SELON L'ÂGE, LE NIVEAU D'ÉTUDES ET LA DURÉE D'INOCCUPATION

Parmi les 50 528 demandeurs d'emploi percevant des allocations (D.E. demandeurs d'allocations) ou jeunes en stage d'attente enregistrés sur la Direction régionale de Liège, 50,1 % sont des femmes, 38,4 % sont âgés de moins de 30 ans, 50,3 % n'ont pas dépassé le second degré de l'enseignement secondaire et 43 % connaissent une durée d'inoccupation d'au moins deux ans.

Pour une analyse plus fine, on distinguera les D.E. demandeurs d'allocations des jeunes en stage d'attente.

Naturellement, la répartition par âge de ces deux catégories diffère : les jeunes en stage d'attente ont tous moins de 30 ans ; c'est le cas de 32,3 % des D.E. demandeurs d'allocations.

Les hommes sont majoritaires parmi les demandeurs d'allocations de 40 à 50 ans et parmi les jeunes en stage d'attente de moins de 25 ans. Tant parmi les demandeurs d'allocations que les jeunes en stage d'attente, les hommes sont plus nombreux à être faiblement qualifiés, à avoir suivi un apprentissage ou à avoir fait leurs études à l'étranger (catégorie « autre »).

En termes de niveau d'études, les différences sont marquées. Alors que plus de la moitié (52,9 %) des D.E. demandeurs d'allocations ont au mieux réussi le 2<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire, plus de 7 jeunes en stage d'attente sur dix (soit 71,1 %) ont au moins un diplôme du 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement secondaire.

La durée d'inoccupation pour le public des jeunes en stage d'attente est par définition plutôt courte : 86,5% sont inscrits comme demandeurs d'emploi depuis moins de six mois et 98,7 % depuis moins d'un an.

Parmi les demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, 47,2 % sont inscrits comme demandeurs d'emploi depuis au moins deux ans.

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Dans la perspective de mieux rendre compte de la réalité, diverses modifications relatives à l'inscription des demandeurs d'emploi ont été réalisées.

Depuis la réorganisation de l'enseignement secondaire, il est possible de regrouper les diplômés issus de l'étranger en fonction de la nouvelle nomenclature des études. Ainsi, les diplômés étrangers qui correspondent à un niveau secondaire ont été assimilés à la catégorie « 3<sup>ème</sup> degré du secondaire » et ceux relatifs aux études supérieures (y compris universitaires) se retrouvent dans la catégorie « supérieur ».

Les personnes qui ont connu un emploi de courte durée ne sont plus immédiatement réinscrites dans la demande d'emploi mais seulement après quelques jours. Ce changement offre une vision plus correcte du niveau de la demande d'emploi. En effet, parmi les personnes qui occupent des emplois de courte durée durant le mois, nombre d'entre elles sont à nouveau à l'emploi quelques jours plus tard.

L'enrichissement des informations reçues de l'Onem permet à présent de requalifier, en tant que DE demandeurs d'allocations, des personnes auparavant considérées comme étant en dehors de la demande d'emploi.

Enfin, les étudiants qui s'inscrivent pour un travail d'étudiant ne sont plus considérés comme étant des demandeurs d'emploi inoccupés.

Dès lors, il convient d'interpréter avec prudence les évolutions mensuelles et annuelles de la demande d'emploi.

| Septembre 2009                                 | D.E. demandeurs d'allocations | Jeunes en stage d'attente | Total         | % Femmes       | Écart annuel  |
|--|-------------------------------|---------------------------|---------------|----------------|---------------|
| <b>Répartition selon la classe d'âges</b>      |                               |                           |               |                |               |
| Moins de 25 ans                                | 7 614                         | 4 175                     | 11 789        | 49,73 %        | +9,5 %        |
| 25 ans à moins de 30 ans                       | 7 181                         | 446                       | 7 627         | 51,91 %        | +8,0 %        |
| 30 ans à moins de 40 ans                       | 11 090                        | 1                         | 11 091        | 50,32 %        | +5,0 %        |
| 40 ans à moins de 50 ans                       | 9 939                         | 0                         | 9 939         | 48,06 %        | +0,3 %        |
| 50 ans et plus                                 | 10 082                        | 0                         | 10 082        | 51,09 %        | +10,7 %       |
| <b>Répartition selon le niveau d'études</b>    |                               |                           |               |                |               |
| Primaire + sec. de base                        | 11 391                        | 613                       | 12 004        | 41,13 %        | +6,9 %        |
| Secondaire 2 <sup>ème</sup> degré              | 12 802                        | 621                       | 13 423        | 50,09 %        | +2,3 %        |
| Secondaire 3 <sup>ème</sup> degré              | 14 675                        | 1 968                     | 16 643        | 54,11 %        | +9,5 %        |
| Supérieur                                      | 5 344                         | 1 320                     | 6 664         | 58,30 %        | +8,8 %        |
| Apprentissage                                  | 1 628                         | 98                        | 1 726         | 43,92 %        | +3,2 %        |
| Autres   | 66                            | 2                         | 68            | 30,88 %        | +1,5 %        |
| <b>Répartition selon la durée inoccupation</b> |                               |                           |               |                |               |
| Moins de 6 mois                                | 9 724                         | 3 999                     | 13 723        | 51,81 %        | +11,5 %       |
| 6 mois à moins d'1 an                          | 6 247                         | 563                       | 6 810         | 47,25 %        | +22,5 %       |
| 1 an à moins de 2 ans                          | 8 227                         | 53                        | 8 280         | 50,19 %        | +9,9 %        |
| 2 ans à moins de 5 ans                         | 10 013                        | 7                         | 10 020        | 48,50 %        | +0,7 %        |
| 5 ans et plus                                  | 11 695                        | 0                         | 11 695        | 51,19 %        | -3,0 %        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>45 906</b>                 | <b>4 622</b>              | <b>50 528</b> | <b>50,13 %</b> | <b>+6,6 %</b> |

# IMPACT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LIÈGE

Un an après le début de la crise, où en est le marché de l'emploi local ? La DR de Liège est-elle plus ou moins touchée que la Wallonie dans son ensemble ? L'analyse conjointe de l'évolution de différents indicateurs nous permet de dresser un premier bilan.

## LE TRAVAIL INTÉrimAIRE ET LE CHÔMAGE TEMPORAIRE, AMORTISSEURS DE LA CRISE

Les premiers effets de la crise ont été observés dans les données sur le travail intérimaire et sur le chômage temporaire. L'indice Federgon<sup>2</sup>, qui mesure le niveau du travail intérimaire en Belgique, est en forte baisse (il s'élève à 185,2 en août 2009 contre 248,9 un an plus tôt). L'activité intérimaire était au plus bas en mai 2009 (indice : 183,9).

En septembre 2009, 6 950 personnes ont connu une période de chômage temporaire<sup>3</sup> dans la DR de Liège, soit 2014 personnes (soit 40,8%) de plus qu'il y a un an. Depuis le début de l'année 2009, le chômage temporaire affecte chaque mois entre 5 700 et 12 200 personnes – ce qui représente une augmentation d'au moins 50 % par rapport à la même période de l'année précédente. Dans la DR de Liège, c'est le secteur de l'industrie manufacturière qui a eu le plus recours au chômage temporaire au cours du premier semestre de 2009. Les domaines industriels les plus touchés sont la fabrication de machines et de matériel mécanique et la fabrication métallique.

## IMPACT DE LA CRISE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES ENTREPRISES LOCALES

L'économie de la DR de Liège reste fortement liée au secteur industriel. Celui-ci a été un des premiers touchés par la crise. Parallèlement, d'autres secteurs résistent mieux à la crise et peuvent même continuer à créer de l'emploi : c'est le cas de la santé et de l'action sociale ainsi que des services non marchands.

Le recul d'activité s'est également traduit par un ralentissement des embauches des employeurs et une diminution du volume d'offres d'emploi diffusées. Ainsi, on observe un recul de 24,5 % du nombre de postes gérés par le Forem de Liège au cours des neuf premiers mois de 2009 par rapport à la même période de l'an dernier<sup>5</sup>.

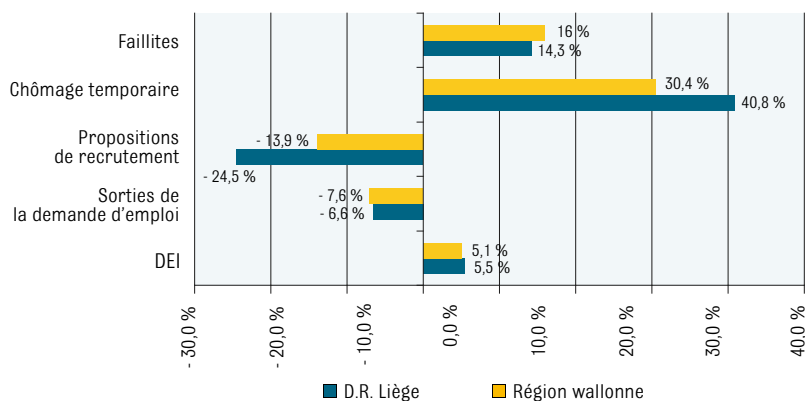
Le nombre de faillites enregistrées sur le territoire de la DR de Liège est également orienté à la hausse. Sur les trois premiers trimestres de 2009, 392 faillites ont été prononcées, soit 14,3 de faillites supplémentaires par rapport à l'an passé. La majorité des faillites concernent les secteurs du commerce, de l'horeca, de la construction ainsi que de l'immobilier et des services aux entreprises.

À partir du mois de novembre 2008, la diminution du nombre de demandeurs d'emploi observée depuis plusieurs années a d'abord ralenti. Ensuite, après une brève période de statu quo, la demande d'emploi sur le territoire s'est à nouveau mise à augmenter depuis mars 2009 – par rapport à la même période de l'année précédente. Cependant, nombreux sont les demandeurs d'emploi qui continuent à trouver du travail. Ainsi, entre juin et septembre 2009, plus de 9 600 personnes (en moyenne) ont quitté la demande d'emploi<sup>4</sup> chaque mois. Parmi ces personnes, plus de 60 % ont décroché un emploi.

## CONCLUSION

La crise économique ne s'est pas répercutée directement sur le marché de l'emploi. Cet effet retard a ainsi entraîné une hausse de la demande d'emploi, visible à partir de mars 2009. Si certains indicateurs (confiance des chefs d'entreprise, travail intérimaire) remontent petit à petit la pente, une sortie de crise n'est pas encore perceptible et les conséquences sur le marché de l'emploi devraient encore être perceptibles pendant plusieurs mois.

Indicateurs de crise - Évolution à un an  
Comparaison D.R. Liège - Région wallonne



(2) Source : [www.federgon.be](http://www.federgon.be). Données uniquement disponibles au niveau national.

(3) Source : ONEM

(4) Il s'agit d'une moyenne calculée sur les 6 premiers mois de l'année. Le lecteur gardera à l'esprit que la demande d'emploi suit une évolution cyclique pouvant présenter des pics et des creux selon le moment de l'année (par ex. pic des entrées lors de l'inscription des jeunes après les études durant les mois des vacances d'été, suivi par une diminution progressive de ce public liée aux sorties pour emploi ou formation).

(5) Tous circuits confondus et mobilité comprise